Commission de l'agriculture

2152 **- Développement des filières**

Participation financière aux actions de promotion de l'agriculture biologique

Rapport n° CP/2014/428

Service gestionnaire :
Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :
Le présent rapport a pour objet de soumettre à la commission permanente du Conseil Général l'attribution d'une aide départementale pour l'organisation du salon de l'agriculture biologique Biobernai'14.

L'agriculture biologique continue de progresser en Alsace avec 561 producteurs qui exploitent 17 800 ha correspondant à 5,3% de la surface agricole utile régionale.

D'année en année, l'Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace, l'OPABA, se rapproche un peu plus de son objectif à savoir porter l'emprise de l'agriculture biologique à 10% de la superficie agricole alsacienne en 2017.

Le « bio » s'est longtemps développé sur des circuits courts mais l'intérêt croissant de la grande distribution a contribué ces dernières années à la création de filières, notamment les filières du lait, de la viande et des fruits et légumes.

Depuis 10 ans, le salon Biobernai rassemble près de 20 000 visiteurs chaque année en se donnant pour objectif la découverte et la promotion de l'agriculture biologique auprès du grand public.

Comme pour les éditions précédentes, l'Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace a renouvelé son partenariat avec la Société Alsace bio pour la mise en œuvre du salon Biobernai'14 qui se déroulera du 12 au 14 septembre 2014 sur le parking des Remparts à Obernai.

Après «Solidaire, Equitable et Local », en 2013, cette édition aura pour thème « l'Entreprise Citoyenne », décliné sous de nombreux aspects au travers de conférences, ateliers, expositions et spectacles.

Le coût estimatif de la manifestation s'élève à 196 575 €. Alsace Bio sollicite une aide départementale de 11 000 € pour l'organisation de cet évènement.

La commission de l'agriculture, lors de sa réunion du 19 mai 2014, a proposé d'accompagner cette opération à hauteur de 7 000 €.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seront imputables comme suit :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15119	65-6574-928	21 120,00 €	21 120,00 €	7 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la société Alsace Bio une aide de 7000 € pour l'organisation de la manifestation Biobernai'14 qui se tiendra du 12 au 14 septembre 2014 à OBERNAI.

Le versement de la subvention interviendra de la façon suivante :

- un acompte de 50% après notification de l'aide

- le solde sur production du bilan financier de la manifestation visé par le comptable, au prorata des dépenses justifiées.

Strasbourg, le 23/06/14

Le Président,

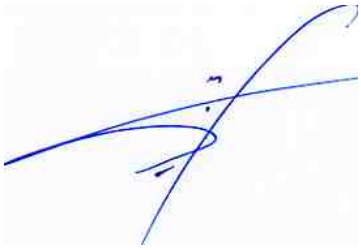

Guy-Dominique KENNEL